

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/9d165aa4-3021-4c30-b6c8-8962359700a5>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/9d165aa4-3021-4c30-b6c8-8962359700a5> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Kalfayan Philippe](#)

Date de soutenance : 12-10-2023

Directeur(s) de thèse : [Frouville Olivier de](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Crimes historiques et crimes de masse, Faits illicites composés, Réparation (droit international), Causalité et préjudices transitifs, Déni de justice (droit à un recours effectif), Impunité (États), Discrimination raciale, Négation étatique, Risque de préjudice irréparable

Mots-clés :

- Crimes contre l'humanité
- État -- Responsabilité (droit international)
- Causalité (droit)
- Déni de justice
- Justice transitionnelle
- Victimes - Famille
- Discrimination raciale -- Droit


Résumé : La réparation des préjudices en lien avec les crimes historiques bénéficie d'un regain d'intérêt dans de nombreux pays. La dégradation des relations internationales vient renforcer ce besoin de dire la vérité, de mettre fin aux souffrances psychologiques et de remédier aux politiques d'exclusion qui ont conduit à ces crimes et qui entretiennent le déni de justice actuel. Le temps écoulé oriente la recherche vers le droit de la responsabilité internationale de l'État et donc un droit à réparation pour les « victimes » actuelles, c'est-à-dire les descendants des victimes. Pour relever les trois défis que sont l'illicéité des faits originels, la qualité pour agir des demandeurs et la certitude de leurs préjudices, il est soutenu que le déni de justice subi par les descendants est un fait illicite composé, le dernier élément d'une répétition systématique d'actions ou d'omissions à l'encontre des mêmes groupes ethniques. La discrimination raciale élucide le lien entre les actes successifs et le déni de justice : elle est à la fois la circonstance aggravante des faits et le fondement juridique du lien entre les crimes originels et les préjudices actuels. Une causalité transitive est ainsi établie. La réparation doit cependant respecter les règles du droit intertemporel : les préjudices transitifs ne sont réparables qu'à compter de la reconnaissance de l'illicéité internationale des violations du droit à un recours effectif et de la discrimination raciale. Leur non-réparation présente un risque de préjudice irréparable aux groupes humains concernés, source d'une nouvelle responsabilité internationale.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2023ASSA0039
Type de ressource : Thèse
